



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 26 JANVIER 2022
à : 10H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BESNIER Gaëtan, BROCHARD
Philippe, GILLET Gérard, VERIN Pierre

RESERVES

DU 22 JANVIER 2022
CRITERIUM U13 D1
MAINVILLIERS (2) / ST-GEORGES (1)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le dirigeant responsable de ST-GEORGES SUR EURE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de MAINVILLIERS.

Motif : des joueurs de MAINVILLIERS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve confirmée et recevable en la forme par mail du 23 janvier 2022.

Après vérification, il s'avère que le 22 janvier 2022 figurait un joueur dans l'équipe de MAINVILLIERS, qui figurait également dans l'équipe de MAINVILLIERS lors du match : Saran / Mainvilliers du 11 Décembre 2021.

Dans ces circonstances, la Commission :

Donne match perdu à MAINVILLIERS (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à ST-GEORGES (3/0 et 3 points)

DU 23 JANVIER 2022

SENIORS F à 8

NOGENT LE ROI (2) / LUCE OUEST (1)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par la capitaine de LUCE OUEST sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses de NOGENT LE ROI.

Motif : des joueuses de NOGENT LE ROI sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée et recevable en la forme par mail du 24 janvier 2022.

Cette confirmation portant également sur des faits inhérents à l'arbitrage sera transmise à la commission de discipline.

Après vérification, il s'avère que le 5 décembre figurait une joueuse dans l'équipe de NOGENT LE ROI, qui figurait également dans l'équipe de NOGENT LE ROI lors du match : RCBB-FCA-USC / Nogent le Roidu 23 janvier 2022.

Dans ces circonstances, la Commission :

Donne match perdu à NOGENT LE ROI (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à LUCE OUEST 3/0 et 3 points)

DU 23 JANVIER 2022

DEPARTEMENTAL 1

LUISANT (2) / AMICALE DE LUCÉ (2)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le capitaine de LUISANT sur la qualification et/ou la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'AMICALE DE LUCÉ.

Motif : des joueurs de L'AMICALE DE LUCÉ sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée et recevable en la forme par mail du 24 janvier 2022.

Après vérification, il s'avère que dans l'équipe de LUCE du 23/01/21, aucun joueur n'avait participé au match LUCÉ (1) / YMONVILLE (1) du 12/12/21.

Dans ces circonstances, la Commission :
Confirme le résultat acquis sur le terrain :
LUI SANT : 0 but et 0 point,
LUCÉ : 3 buts et 3 points

MATCHS ARRÊTÉS

DU 22 JANVIER 2022
DEPARTEMENTAL 3 POULE B
CHARTRES MSD (1) / YMONVILLE (3)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match indiquant arrêté : 28^{ème} sur un résultat de 0/2

Considérant le rapport de Madame GHESQUIERE, Dirigeante de Chartres MSD indiquant que le match a été arrêté en raison d'une panne de courant dans le quartier jusqu'à 20h40 ; Le résultat était de 2/0 pour Chartres MSD sans carton.

Considérant le rapport de l'arbitre

Donne match à jouer à une date ultérieure

DU 23 JANVIER 2022
VETERANS 1^{ère} DIVISION
AMILLY (1) / DREUX A PORT (1)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match indiquant : arrêté à la 49^{ème} minute sur le score de 2/0 pour DREUX PORTUGAIS.

Considérant les incidents survenus pendant ce match.

La Commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

FORFAITS

DU 22 JANVIER 2022

U15 D3 POULE B

LA FERTE VIDAME-SENONCHES (1) / FC REMOIS U15F (3)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail du FC REMOIS du 21 janvier 2022 déclarant forfait

Considérant la feuille de match

Enregistre le forfait du FC REMOIS

Donne match perdu par forfait au FC REMOIS (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à LA FERTE VIDAME (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 94€ au FC REMOIS (1^{er} forfait)

DU 22 JANVIER 2022

U15 D3 POULE D

FC REMOIS (2) / GALLARDON-ST-SYMPHORIEN (1)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match indiquant : absence de l'équipe visiteuse

Enregistre le forfait de GALLARDON

Donne match perdu par forfait à GALLARDON (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice au FC REMOIS (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 94€ à GALLARDON (1^{er} forfait)

DU 22 JANVIER 2022

U 18 D1

EPERNON (1) / LUCE OUEST (1)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match indiquant : absence de l'équipe visiteuse

Considérant le rapport de l'arbitre

Enregistre le forfait de LUCE OUEST

Donne match perdu par forfait à LUCE OUEST (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à EPERNON (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 94€ à LUCE OUEST (1^{er} forfait)

DU 23 JANVIER 2022
VETERANS 3^{ème} DIVISION
NOGENT LE ROI (1) / CHARTRES AVENIR (1)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match indiquant : Chartres Avenir s'est présenté avec des joueurs sans Pass Sanitaire valide

Considérant le rapport de NOGENT LE ROI du 24 janvier 2022

La commission :

Donne match perdu par pénalité à CHARTRES AVENIR (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à NOGENT LE ROI (3/0 et 3 points)

DU 22 JANVIER 2022
CRITERIUM U13 D3 POULE F
NOGENT LE PHAYE-CHARTRES MSD (1) / LA LOUPE (1)

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de LA LOUPE du 21 janvier 2022 déclarant forfait

Enregistre le forfait de LA LOUPE

Donne match perdu par forfait à LA LOUPE (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à CHARTRES MSD (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 47€ à LA LOUPE (1^{er} forfait)

TRANSMISSION DE FMI EN RETARD

DU 23 JANVIER

DEPARTEMENTAL 2 POULE A

CHERISY (1) / NOGENT LE ROTROU (1)

La Commission,

Constatant que la FMI de ce match joué le dimanche 23/01 a été transmise le 24/01/2022 à 18h30

Inflige l'amende réglementaire de 20€ à Chérisy

DU 23 JANVIER

DEPARTEMENTAL 2 POULE B

MAINVILLIERS (2) / BERCHERES LES PIERRES (1)

La Commission,

Constatant que la FMI de ce match joué le dimanche 23/01 a été transmise le 24/01/2022 à 19h17

Inflige l'amende réglementaire de 20€ à Mainvilliers

DU 22 JANVIER

U18 D2 POULE B

DREUX HORIZON (1) / LEVES (1)

La Commission,

Constatant que la FMI de ce match joué le samedi 22/01 a été transmise le 23/01/2022 à 22h33

Inflige l'amende réglementaire de 20€ à Dreux Horizon

DU 22 JANVIER

U15 D1

ENT. JOUY-CHAMPHOL (1) / MAINVILLIERS (2)

La Commission,

Constatant que la FMI de ce match joué le samedi 22/01 a été transmise le 23/01/2022 à 13h29

Inflige l'amende réglementaire de 20€ à Jouy St-Prest

REPORTS DES MATCHS NON JOUÉS des 22 et 23 janvier

Départemental 2 Poule B :

FC Beauvoir (1) / Beauceronne (1)

→ Reporté au Dimanche 17 Avril

Départemental 3 Poule B :

Bailleau le Pin (1) / Nogent le Phaye (2)

→ Reporté au Dimanche 20 Mars

➔ Bailleau le Pin (2) / Champhol (2) du 20 Mars : Coup d'envoi à 13h00

Départemental 4 Poule A :

Bû-Abondant (2) / Châteauneuf (2)

→ Reporté au Dimanche 20 Mars

Départemental 4 Poule B :

Arrou (1) / FC Beauvoir-Lutz (2)

→ Reporté au Dimanche 13 Mars

Logron (1) / Beauceronne (2)

→ Reporté au Dimanche 13 Mars

U18 D2 Poule A :

Châteauneuf (1) / Brezolles-Ferté-Senonches (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Bû-Abondant (1) / Aunay sous Auneau-Béville (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

U17 D1 :

Angerville (1) / FCLBDE-Sours (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

U15 D3 Poule A :

Béville-Aunay sous Auneau (1) / Luisant (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

U15 D3 Poule B :

Châteauneuf (1) / Anet (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Critérium U13 D2 Poule B :

Thiron-Gardais (1) / Ent. Brou-Dangeau (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Critérium U13 D3 Poule D :

Marboué-Logron-Arrou (1) / A.S. Toury-Janville (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Critérium U13 D3 Poule E :

Angerville (1) / Voves-Ymonville (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Critérium U12 D1 :

Angerville (1) / C'Chartres (7)

→ Reporté au Samedi 9 Avril

Critérium U11 Niveau 2 Poule B :

Brou-Dangeau (1) / Mainvilliers (3)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule A :

Bû-Abondant (1) / Anet (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule G :

Auneau (2) / Angerville (2)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule H :

Berchères les Pierres (1) / Lucé Ouest (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule K :

Brou-Dangeau (2) / Cloyes-Droué (1)

→ Reporté au Samedi 12 Mars

Vétérans 2^{ème} Division :

Bû-Abondant (1) / Epernon (1)

→ Reporté au Dimanche 20 Mars

MATCHS À REPLACER DANS LE CALENDRIER

Départemental 1 :

Angerville (1) / Champhol (1)

→ Replacé le Samedi 16 Avril

Départemental 3 Poule B :

Chartres MSD (1) / Ymonville (3)

→ Replacé le Samedi 12 Mars

Vétérans 2^{ème} Division :

Epernon (1) / Luray (1)

→ Replacé le Dimanche 1^{er} Mai

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Gaëtan BESNIER

Le Président de séance

Philippe BROCHARD

Le secrétaire de séance